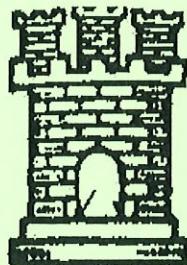




Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur et Madame NOELS-WU demeurant Rue du Gonhy 38 à 4100 Seraing.

Le terrain concerné est situé Rue de la Roche aux Faucons, 60B à 4130 Esneux et cadastré division 1, section A, n°807C5.

La demande vise les travaux suivants : **Construction d'une maison unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour la raison suivante :
- la toiture plate du volume principal.

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- le recul du point le plus proche du volume principal par rapport à l'alignement est supérieur à 15m;*
 - le recul par rapport à la limite parcellaire latérale la plus proche est supérieure à 10m ;*
 - l'accès carrossable à la voirie présente une rampe supérieure à 4% sur les cinq premiers mètres ;*
 - le plan du volume principal s'inscrit dans un rectangle dont le rapport du mur gouttereau au pignon est supérieur à 3 ;*
 - la toiture plate du projet ;*
 - la hauteur sous gouttière est inférieure à 4,5m ;*
 - les débordements de toiture ne sont pas limités à la planche de rive et à la gouttière ou corniche ;*
 - les baies sont majoritairement à dominante horizontale.*
- Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).*

La demande permet les travaux suivants :

La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtiisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article R.IV.40-2 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28 novembre 2022 au 12 décembre 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be